

## COMPTE RENDU

Réunion du 6<sup>ème</sup> comité de pilotage d'animation du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault »

FR9101388

du 06/02/2020

### Présents :

BENE Laure	Chef de projet Grand Site et espaces nat. – Comm. de communes Vallée de l'Hérault
BRUNET Patrick	Comité départemental de spéléologie
CANALES Alain	SIVU Ganges le Vigan
CARCELLER Claude	Maire de Montpeyrroux / Président du COPIL Gorges de l'Hérault
CARRE Blandine	Groupe chiroptères LR
CHOUPIN Méline	Animatrice Natura 2000 - Communauté de communes Vallée de l'Hérault
COLOMBANI Jacques	Conseiller municipal- Saint Martin de Londres
COUDERC Chantal	Hérault Sport – Secteur sport de nature
DESSERRE Sabrina	Conseillère municipale - Laroque
DEMAY Jérémie	Conservatoire des Espaces Naturels
DEMESSAZ François	Chambre d'Agriculture de l'Hérault
DUCRETTET Josette	Administratrice – Association Les amis de Saint-Guilhem-le-Désert
GARCIA Richard	Comité Départemental de Canoë Kayak
LACAZE David	Administrateur – Conservatoire des Espaces Naturels
LAMANDE Nathalie	Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement
NACHEZ Marie-Françoise	Maire - Arboras
NEIL Véronique	Vice-Présidente à l'Environnement – Communauté de communes Vallée de l'Hérault
NORMAND Jean-François	UNICEM Languedoc-Roussillon
MARCHAL Thomas	Animateur LPO Hérault
MARTIN Maëllys	Stagiaire SIVU
MELLADO François	Conseillère municipale – Causse de la Selle
MEUNIER Antony	Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault
MONIOTTE Jean-François	Sous-Préfet de Lodève
PARROT Marie	Responsable de l'UT- Garrigues - ONF
PERETTI Mathieu	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34
RAVEL Eric	Fédération de pêche et des milieux aquatiques de l'Hérault
RIVIERE Marc	Conseiller municipal – Saint-Bauzille-du-Putois – SIVU du Massif du Monnier
ROUZEYRE Cloé	Chargée de mission Natura 2000 – Comm. d'Agglo Hérault Méditerranée
TIBAUT Aurélie	Chargée de mission Natura 2000 - Communauté de communes Grand Pic St-Loup
TOUZARD Camille	Chef du service Prospective – Comm. de communes Vallée de l'Hérault

### Excusés :

BARBE Alain	Président – Communauté de communes Grand Pic Saint Loup
BERTRAND Mathieu	Chargé de mission - Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises
DOUTREMEPUICH Philippe	Maire - Causse-de-la-Selle
GABAUDAN Jean-Pierre	Maire – Saint-André-de-Sangonis
MESQUIDA Kléber	Conseil départemental de l'Hérault
MICHEL Thomas	Animateur Demain la Terre !
POUDOU Nathalie	SAFER
RIGAUD Jacques	Président – Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises - SIVU
RODIER Jean-Louis	Maire – Saint Martin de Londres
VILLARET Louis	Président – Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

[Diaporamas en téléchargement sur : valleeherault.n2000.fr](http://valleeherault.n2000.fr)

### Ordre du jour

- Présentation succincte du site Natura 2000
- Evaluation du Document d'Objectifs : 2013-2019
- Bilan de l'année 2019
- Présentation et validation des actions prévues pour la 7<sup>ème</sup> année d'animation

Françoise MELLADO accueille les participants et souhaite la bienvenue à tous, en excusant M. le Maire du Causse de la Selle pour son absence.

Claude CARCELLER remercie à son tour les membres du comité de pilotage et propose un tour de table de présentation des participants.

#### [Evaluation du DOCOB – 2013 à 2019 \(voir diaporama en ligne\)](#)

Les modalités de l'évaluation sont régies par un cahier des charges régional.

En plus d'une évaluation classique (pertinence du document et efficience de sa mise en œuvre), la structure animatrice a souhaité s'enquérir de l'avis des acteurs locaux, à travers un questionnaire en ligne. Il a été diffusé par mail aux membres du COPIL ; les 3 offices de Tourisme l'ont transmis à leurs partenaires ; une communication a été faite sur les réseaux sociaux (visant alors davantage le « grand public »).

Camille TOUZARD présente les **résultats de l'enquête**.

Claude CARCELLER indique qu'on a tous intérêt à être ambassadeur de Natura 2000, pour mieux faire comprendre ce que c'est. Ce ne sont pas des actions de police contrairement à ce qui est cru, ce sont des missions d'information et de sensibilisation. Bien qu'il y ait encore du travail de communication à faire, il constate que le questionnaire n'a pas fait ressortir de perception négative de la démarche.

David LACAZE ajoute qu'aujourd'hui, les gens ont moins peur de Natura 2000, ils en attendent même plus que ce qu'il est possible, avec des actions de police. A ce sujet, Nathalie LAMANDE indique qu'il est possible de mobiliser la DDTM pour l'intégration de secteurs au plan de contrôle, notamment en ce qui concerne les véhicules motorisés.

Mathieu PERETTI remercie la structure animatrice pour ce sondage, c'est important d'avoir un retour, un ressenti des acteurs locaux pour mieux cibler les actions. Il retient notamment l'importance du lien local, puisque les magazines des collectivités semblent être un relais d'info pertinent, ainsi que l'importance d'une présence sur le terrain. Il s'interroge sur la faible représentativité des acteurs agricoles dans le sondage, alors qu'ils sont des acteurs importants pour le site. Méлина CHOUPIN indique qu'ils n'ont pas été particulièrement visés par le questionnaire (membres du COPIL / acteurs touristiques / communication facebook) et ajoute qu'ils sont peu nombreux sur le site Natura 2000. Véronique NEIL confirme qu'il est probable que les agriculteurs utilisent peu les outils de communication numérique.

« Qui ne dit mot consent » ; par cet adage, Claude CARCELLER voit le côté positif dans le constat que chasseurs et agriculteurs, principaux opposants au départ de la démarche, ne se soient pas mobilisés sur ce questionnaire.

Méлина CHOUPIN poursuit avec l'évaluation du DOCOB.

La question de la **pertinence du périmètre** est abordée sur 2 points : la plaine de l'Alzon, au Nord du site, est indiquée dans le DOCOB comme une zone particulièrement intéressante et dont il faut envisager l'intégration dans le périmètre Natura 2000. Autre sujet : les grottes. Certaines cavités abritant des colonies de chauves-souris sont situées en bordure de site (Aven Vidal, grotte de l'Ours, Aven de la Dame, Abime de Rabanel). Blandine Carré fait état de l'importance que ces cavités soient intégrées dans le périmètre pour que des actions concrètes, au-delà des suivis, puissent être envisagées.

Concernant l'Aven Vidal, la proximité avec l'autre site Natura 2000 « Pic Saint Loup » est soulignée.

Nathalie LAMANDE indique qu'avec des arguments écologiques et sous réserve d'un consensus local avec les collectivités et acteurs concernés, une demande de modification de périmètre peut tout-à-fait être transmise aux services de l'Etat.

Concernant les habitats (cartographie et enjeux), les services de l'Etat recommandent de se rapprocher du Conservatoire Botanique National pour avis.

Concernant le diagnostic socio-économique, Mélina CHOUPIN fait état d'une montée en puissance des **activités de pleine nature** ces dernières années dont bon nombre ne figure pas dans le DOCOB : trails, slackline, saut pendulaire, canyon notamment. Quasi-inexistantes au moment de la rédaction du diagnostic, elles nécessitent d'être intégrées pour identifier les mesures adéquates.

Comme ces activités concernent aussi les enjeux avifaune, il est convenu que le complément du diagnostic soit co-réalisé avec Aurélie Tibaut, animatrice du site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais.

Concernant la slackline et le saut pendulaire, une charte de bonnes pratiques est en cours, en collaboration avec les autres sites Natura 2000 avoisinants.

David LACAZE interroge sur les liens entre Natura 2000 et la CDESI. Mélina CHOUPIN indique que les chargés de missions Natura 2000 n'y sont pas conviés, mais que les chargés de mission APN des collectivités participent.

Patrick BRUNET partage le constat d'une activité de canyoning croissante sur le fleuve et interroge sur la responsabilité des aménagements réalisés notamment sur le Parapluie. Il rappelle que pour l'activité spéléologique, les équipements en parois doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences préalable. Il ajoute que l'activité « canyon » est affiliée à la fédération de montagne et d'escalade.

Eric RAVEL indique que cet accroissement d'activité sur les gorges s'explique en partie par l'arrivée à saturation d'autres sites de pratique sur le Caroux notamment.

Mélina CHOUPIN précise qu'un schéma de gestion des loisirs nautiques et de la baignade, conduit par la CCVH, a fait le point sur ces activités en 2017. Après identification des structures qui travaillent dans les gorges, des formations et de la sensibilisation des professionnels ont permis de trouver des solutions pour limiter la dégradation du site du parapluie : les moniteurs se sont engagés à ne plus accéder à la casquette pour privilégier une découverte depuis la rive droite.

Claude CARCELLER ajoute que l'objectif est d'éviter les conflits d'usages et de faire se rencontrer les acteurs pour avoir un consensus sur les pratiques.

Que ce soit pour les activités de canoë ou de spéléologie, Richard GARCIA et Patrick BRUNET tiennent à rappeler qu'une distinction est à faire entre les activités associatives, fédérées et les activités lucratives.

Concernant la **pertinence des actions** prévues au DOCOB, Mélina CHOUPIN pointe en particulier 2 sujets qui méritent une nouvelle réflexion. D'une part, les actions concernant le **Pin de Salzmänn** n'ont pas été mises en œuvre, puisqu'elles visaient principalement la préservation de la pureté génétique de l'espèce. Il s'avère que des travaux scientifiques plus récents ont montré que l'hybridation était probablement moindre. Marie PARROT précise que sur la forêt de Notre Dame de Parlatges, l'ONF commence à diversifier ses plantations, en utilisant, entre autres, des graines issues de la réserve de St Guilhem le Désert.

Les experts seront réunis autour de cette question pendant l'année à venir.

L'autre sujet concerne la faune dont le suivi/l'inventaire a été prévu au DOCOB. Un certain nombre d'informations nouvelles conduisent à reconsidérer les espèces visées. A titre d'exemple, le castor était mentionné de manière très anecdotique, voué à disparaître, alors qu'on a pris connaissance ces

dernières années de l'existence d'une véritable population sur la Buèges. A ce titre, Thomas MARCHAL suggère que l'espèce soit reconsidérée dans le DOCOB et que des actions, tel qu'un renforcement de la population, puissent être envisagées.

A l'issue de la présentation, les membres du COPIL **valident** le principe d'une **mise à jour du DOCOB**, courant 2020.

[Bilan de l'année 2019 \(voir diaporama en ligne\)](#)

Au sujet de la **nouvelle dotation financière** que certaines communes perçoivent grâce à Natura 2000, Nathalie LAMANDE précise que l'Etat entend compenser les difficultés telles que les évaluations des incidences. Il est proposé que la structure animatrice accompagne les communes pour mener une réflexion sur l'utilisation de cette dotation pour des actions environnementales. Mathieu PERETTI ajoute que cette dotation s'inscrit dans une volonté de « verdissement » des financements.

Les **contrats** sont présentés : réouverture des milieux sur Montpeyroux avec les chasseurs, création de mares à Brissac avec le CEN. Mathieu Peretti salue le travail d'animation poussé qui a été réalisé sur Montpeyroux, avec une forte synergie des actions.

Concernant les **dioramas** pour les loueurs de canoës, David LACAZE souligne l'importance de mentionner les bonnes pratiques. Il ajoute que l'impact est moins lié au « passage » des canoës qu'au stationnement (voire au campement) des pratiquants sur les plages ou les rives.

Laure BENE informe que l'identification de « zones de quiétude » était prévue au DOCOB, mais qu'une réunion et du terrain avec différents experts écologiques du fleuve (ONEMA, SMBFH, OPIE, CEN...) ont conduit à la conclusion que tout le linéaire avait une sensibilité pour l'une ou l'autre des espèces d'intérêt communautaire, remettant ainsi en question la pertinence d'identifier des zones plus fragiles que d'autres. Thomas MARCHAL évoque l'idée qu'à défaut de zones de quiétude, ce pourrait être des zones « sacrifiées » qui seraient identifiées et sur lesquelles on inciterait les gens à s'arrêter.

A l'évocation de la transformation la lettre d'info « papier » en une **newsletter** numérique, David LACAZE fait remarquer que l'impact du numérique sur l'environnement est loin d'être négligeable. Laure BENE souligne que ce changement d'outil s'inscrit dans un contexte budgétaire toujours plus contraint et permet d'économiser entre 3000 et 4000 € qui étaient jusque-là dédiés à l'impression et distribution dans plusieurs milliers de boîtes aux lettres. Aurélie TIBAUT ajoute que cet outil permet de toucher potentiellement un public extérieur au territoire mais qui le fréquente régulièrement.

Blandine CARRE présente les actions réalisées sur les **chauves-souris**. Elle fait part d'une découverte majeure sur l'ancienne papèterie de Brissac. La commune revoit actuellement le PLU et prévoit la construction d'un lotissement aux abords immédiats des bâtiments. Plusieurs associations naturalistes ont fait part de leurs inquiétudes dans le cadre de l'enquête publique. Un courrier du Président du site Natura a aussi été adressé à la Mairie et au commissaire enquêteur pour la nécessaire prise en compte des enjeux écologiques dans le projet.

Sur l'aven des Trois Troues, une fréquentation record a été enregistrée avec 800 minioptères en hibernation, tandis que l'Aven Vidal connaît une diminution avec 230 individus contre 400 habituellement.

La conclusion des suivis depuis 2014 est que le site Natura 2000 revêt une très forte responsabilité à l'échelle régionale dans la préservation des chauves-souris.

Alain CANALES interroge sur la présence des chauves-souris dans les ripisylves. Blandine CARRE confirme. L'existence d'un guide récent à ce sujet, édité en PACA, est évoquée. Antony MEUNIER ajoute qu'une formation sur la ripisylve et les chauves-souris avait été réalisée sur le site Natura 2000 « Cours inférieur de l'Hérault ». Il est important de maintenir la continuité amont-aval de la ripisylve, véritable autoroute à chauves-souris. Il indique que la révision du SAGE va s'amorcer prochainement. Nathalie LAMANDE rappelle sa nécessaire conformité avec Natura 2000. Antony MEUNIER fait part du constat que les différentes directives Européennes (Directive Cadre sur l'Eau, Directives Oiseaux et Habitats) ont encore du mal à s'articuler localement ; il évoque néanmoins un progrès concernant les financements « Eau » qui commencent à créer des passerelles avec la biodiversité.

L'étude sur les **sédiments de la Buèges**, conduite par Aquascop, est rapidement abordée. Elle conclut que les éléments phosphatés et azotés présents dans les sédiments ne peuvent expliquer à eux seuls les développements algaux qui sont observés l'été dans la rivière. Il s'agit plus probablement d'une combinaison de facteurs : élargissement du cours d'eau, diminution de l'ombre par la ripisylve, zone d'écoulement plus lente, rejets de la pisciculture.

#### [Proposition d'actions pour 2020 \(voir diaporama\)](#)

Le programme 2020 proposé est validé par les participants. Il est conditionné à l'obtention des financements.

Alain CANALES ajoute qu'il faut poursuivre la veille sur le développement des espèces envahissantes, notamment la renouée du japon ou encore l'ambrosie, détectée cette année sur Brissac.

#### [Point administratif](#)

Elu pour 3 ans, le **président du COPIL** doit à nouveau être élu. En raison des élections municipales imminentes, il est proposé de réunir le collège des élus du COPIL en fin de printemps pour procéder à cette élection.

M. CARCELLER remercie les participants pour leur soutien et la richesse des débats. Il clôt la réunion en invitant à partager le verre de l'amitié.



Le Président du COPIL  
Claude CARCELLER